COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

DATE DE CONVOCATION: 18/03/2019
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de Didier DOUCET, Maire,
Etaient présents : Didier DOUCET, Antoine DAUDRE, Sophie LEMOINE, Valérie NOSLIER, Didier KUHLEN, Marie-Claire MAGNIN, Martial LAUER, Patrice HALATRE, Laurent MARTY Marie-Christine PIERROT, Maryline OCIPSKI, Grégoire PROFFIT, Eliane THIBAUT, Frédéric SEIGNE, Lionel TOURMAN.
Excusés : François CODVELLE, Sandrine GUYON (pouvoir à Valérie NOSLIER), Stéphanie IDOUX (pouvoir à Sophie LEMOINE)
Absents : Nelly LEGEAY.
Maryline OCIPSKI a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion précédente.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-017
DOMAINE : 7.1 – Décisions budgétaires
OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte administratif 2018
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Antoine DAUDRE, vote le compte administratif de l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu : 6 633 400,00	Réalisé : 697 278,34	Reste à réaliser : 2 695 000,00
Recettes	Prévu : 6 633 400,00	Réalisé : 1 167 952,39	Reste à réaliser : 564 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : 6 828 754,15	Réalisé : 1 982 497,95
Recettes	Prévu : 6 828 754,15	Réalisé : 7 080 169,41

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 470 674,05
Fonctionnement : 5 097 671,46 Résultat global : 5 568 345,51

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-018
DOMAINE : 7.1 – Décisions budgétaires
OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion 2018
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Trésorerie de Nanteuil le Haudouin à la clôture de l'exercice.
Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.
Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-019
DOMAINE : 7.1 – Décisions budgétaires
OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats 2018
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	737 399,31
- un excédent reporté de :	4 360 272,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:	5 097 671,46
- un excédent d'investissement de :	470 674,05
- un déficit des restes à réaliser de :	2 131 000,00
Soit un besoin de financement de :	1 660 325,95

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	5 097 671,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 660 325,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 437 345,51
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	470 674,05

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-020
DOMAINE : 7.2 – Fiscalité
OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taux des taxes 2019
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2019 les taux suivants :

Taxe d'habitation	12,48 %
Foncier bâti	16,14 %
Foncier non bâti	25,64 %

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-021
DOMAINE : 7.1 – Décisions budgétaires
OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du budget primitif 2019
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2019 comme suit :
Section de fonctionnement
Dépenses et recettes équilibrées : 5 973 439,51
Section d'investissement
Dépenses et recettes équilibrées : 9 757 500,00

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-022
DOMAINE : 7.5 – Subventions
OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions aux associations
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes sur le budget 2019 :

AMICALE SAPEURS POMPIERS	440,00
BASKET CLUB	535,00
CFPR VAUMOISE	200,00
CLUB DES SENIORS	1 630,00
CLUB OMMNISPORTS ET CULTURELS	30,00
COMANCHE COUNTRY CLUB DU VALOIS	330,00
COOPERATIVE SCOLAIRE EM	651,00
COOPERATIVE SCOLAIRE EM	610,00
COOPERATIVE SCOLAIRE EP	1 249,00
COOPERATIVE SCOLAIRE EP	1 170,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	560,00
FNACA	710,00
FOOTBALL CLUB INTERCOMMUNAL	1 600,00

HANDBALL CLUB VALOIS DE LAGNY LE SEC	1 070,00
JUDO CLUB LAGNY PLESSIS	3 090,00
LA PREVENTION ROUTIERE	500,00
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'OISE	200,00
PETANQUE CLUB PLESSIS-LAGNY	215,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC LE PLESSIS	100,00
RAMSO	210,00
RUGBY CLUB LAGNY PLESSIS	400,00
SHOTOKAN KARATE CLUB	705,00
SMPV	60,00
TENNIS LES TEMPLIERS	1 290,00
UNC LE PLESSIS BELLEVILLE	200,00
VIE LIBRE ACY PLESSIS	110,00

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-023
DOMAINE : 7.8 – Fonds de concours
OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de fonds de concours à la CCPV
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter un fonds de concours de 100 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Valois pour financer une partie des travaux de réfection de la rue Baranfosse.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-024
DOMAINE : 7.10 – Divers
OBJET DE LA DELIBERATION : Indemnité d'éviction exploitant agricole
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention
Grégoire PROFFIT, intéressé par cette affaire, ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°2018-036 du 15/11/2018 relative à l'acquisition des parcelles AA74 et AA75 d'une superficie de 31 656 m² aux consorts DE NERVAUX, et indique que ces parcelles sont actuellement louées à un exploitant agricole. Il convient donc de déterminer une indemnité d'éviction à verser au locataire, la SCEA de Meslin.
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer à la SCEA de Meslin une indemnité d'éviction égale à 2 euros par mètre carré, soit 63 312 €.

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-025
DOMAINE : 9.4 – Vœux et motions
OBJET DE LA DELIBERATION : Avis sur concertation Terminal 4 Roissy CDG
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Dans le cadre de la concertation engagée par le groupe ADP du 12 février au 12 mai 2019 concernant le projet d'aménagement du terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2035/2040, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet les remarques suivantes :

Conscient de l'enjeu économique, social et international de l'extension de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, le projet de création du terminal 4 pose un certain nombre de réflexions et d'interrogations quant à son environnement et ses conséquences pour notre commune de Lagny le sec.
A l'horizon 2035/2040, ce sont 40 millions de passagers supplémentaires qui transiteront par l'aéroport PARIS-CDG.
L'augmentation du trafic est estimée à 500 mouvements d'avions en plus par jour. Le premier élément concerne l'environnement qui va fortement se dégrader avec une augmentation importante des oxydes d'azote et des particules fines, matières dangereuses pour les poumons et le cœur pour les populations survolées.
Notre population est déjà soumise à un trafic avion important par beau temps et aussi au trafic routier intense des RN2 et RN330. La création du terminal 4 ne fera qu'aggraver cette exposition. Par ailleurs, la N2 est saturée presque chaque matin du fait du nœud N2-D212 et l'augmentation du besoin en personnel contribuera à dégrader encore plus cette situation.
La commune de Lagny le Sec est située dans l'Oise au Nord-Est et nous subissons au décollage d'importantes nuisances sonores les jours de beau temps. Une grande partie des avions, qui au demeurant survolent notre commune alors qu'ils pourraient largement l'éviter tant les plaines alentour sont vastes, ne respectent pas le seuil minimum de 2000 mètres d'altitude. Il est impératif qu'un outil de détection automatisé soit mis en place pour sanctionner les compagnies ne respectant pas leurs obligations.
Les vols de nuit sont également une autre problématique. En début de nuit, la nuit et au petit matin, les bruits sont amplifiés. Le vendredi 5 avril 2019, de 22h15 à plus de 1h du matin notre village a subi des passages avant au-dessus des habitations de manière régulière. Le 6 avril 2019, à 17h31, le vol AF 010 survolait les habitations à moins de 5200 pieds soit un peu plus de 1500 mètres. Ce ne sont là que deux exemples flagrants de ce que notre population vit.
Notre commune n'est pas dans la zone d'emprise et d'influence de l'aéroport et ne fait pas partie du Plan de Gêne Sonore (PGS). Notre souhait n'est pas d'intégrer ce plan mais comme mentionné plus haut, nous sommes entourés d'une importante zone de terres agricoles, ce qui permettrait aux avions de contourner notre territoire facilement.
Par ailleurs, la liaison CDG Express va impacter directement la ligne K qui dessert notre village. Selon la SNCF, ce sont 15000 personnes par jour qui empruntent cette ligne pour se rendre sur Paris. Les études démontrent que le cadencement et les fréquences de nos trains seront affectés par cet équipement. Nos populations vont encore subir les effets de l'agrandissement de l'aéroport et de ses dessertes. Serons-nous prioritaires sur la ligne ? Quelles alternatives sont proposées pour ne pas affecter la vie quotidienne de milliers d'habitants utilisant la ligne Paris – Laon ?

Pour toutes ces raisons, nous demandons de faire une expertise en toute indépendance afin de permettre aux Latiniciens de se faire une idée de l'impact du projet et du développement du Terminal 4, comme cela a été promis lors de la réunion publique de Saint-Soupplets du 19 mars 2019.